

Conditions générales de vente au 01-03-2018

1- Objet des conditions générales de vente

Ces conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les offres de formation, ateliers de formation, coaching individuel, proposées par la société Double Voie en intra. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de la société Double Voie, lui assurant ainsi l'adéquation entre l'offre de services et ses besoins. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de ventes.

2- Modalités de commande en intra

2.1- Réservation de dates : Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition technique et financière, par la société Double Voie. Le Client prendra connaissance de cette proposition, des pré-requis et des modalités financières. Il informera la société Double Voie par tout moyen écrit des adaptations souhaitées et des modalités pratiques.

Pour confirmer son accord et la réservation de dates, Le Client adressera un bon de commande (courrier, fax, mail) à la société Double Voie.

Pour valider la commande, la société Double Voie établira une convention de formation et la fera parvenir au Client, en 2 exemplaires, dont l'un sera à retourner dûment daté et signé par le Client.

2.2- Facturation et règlement : La facturation sera établie et envoyée au Client à l'issue de chaque action de formation. Le règlement de la facture s'effectuera par chèque ou virement SEPA, à 30 jours date de facture. Tout retard de paiement, au-delà du délai normal de paiement fera automatiquement courir un intérêt dont le montant sera calculé sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne, à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage et ce, sans formalité préalable. A cela, s'ajoutera une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

3- Annulations, cas de force majeure et reports des formations inter ou intra-entreprises

3.1 – Report, dédit et annulation des formations du fait du Client : Le Client informera la société Double Voie dès qu'il en aura connaissance, des éventuels reports de formation.

Sauf cas de force majeure, en cas de dédit ou d'annulation du fait du Client à moins de 15 jours francs avant le début de la formation, la société Double Voie facturera forfaitairement 50 % du coût total de l'action de formation.

3.2- Interruption ou annulation pour cas de Force majeure : En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure du fait du Client, confirmée dans les plus brefs délais par lettre recommandée avec A.R., explicitant l'évènement, la société Double Voie proposera soit le report de tout ou partie de la formation sur une session ultérieure, soit la rupture de la convention ou du contrat. Le ou les jours de formation effectivement suivis, seront dûs en proportion de la valeur prévue au contrat ou à la convention. En cas d'annulation de la session de formation pour cas de force majeure du fait de Double Voie, il sera procédé au remboursement intégral des sommes versées.

4- Confidentialité des échanges et des informations

La société Double Voie, le Client, le Stagiaire s'engagent à garder confidentielles les informations et documents de quelque nature qu'ils soient, auxquels ils pourraient avoir eu accès au cours de la réalisation du contrat.

7- Protection des données personnelles

La société Double Voie s'engage à ne pas céder, louer ou échanger à d'autres sociétés, les informations dont elle dispose, à des fins de prospection commerciale. Conformément à loi du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la société Double Voie met en œuvre un traitement des données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations demandées au Stagiaire ou au Client sont nécessaires à la gestion des inscriptions et des envois d'informations complémentaires. Le Stagiaire ou le Client peut accéder à ces informations et demander des rectifications, par une demande en ligne (www.doublevoie.fr) ou par courrier à : Double Voie – 130bis, Boulevard de Charonne 75020 PARIS, en précisant ses nom, prénom et adresse.

8- Contestation et litiges

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable, sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.